

Votants : 94

Convocation du Conseil de Communauté :

le 13 septembre 2013

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 24 septembre 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 23 septembre 2013

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE- CADRAGE GENERAL D'INTERVENTION DE LA CAN, AU TITRE DU SDEC, POUR L'AMELIORATION DE L'OFFRE COMMERCIALE ET DE SERVICE DANS LES COMMUNES

Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Stéphane PIERRON, Alain PARROT, Jacques BROSSARD, Joël MISBERT, René MATHE, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Joël BOURCHENIN, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Brigitte COMPETISSA, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOURE, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Bernard ADAM, Jérôme BALOGE, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Georges BERDOLET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Amaury BREUILLE, Alain CHAUFFIER, Annie COUTUREAU, Didier DAVID, Patrick DELAUNAY, Francis DUPONT, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Christian GRELIER, Emmanuel GROLLEAU, Véronique HENIN-FERRER, Anita JAGOUX, Guillaume JUIN, Patrice LAPLACE, Eliane LE MAITRE, Jacqueline LEFEBVRE, Gaëlle MANGIN, Aurélien MANSART, Nicolas MARJAL, Germain MEHL, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Frédéric PASTOR, Christiane PINEAU, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Monique SAGOT, Alain SAUVIAC, Jean-Louis SIMON, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Jacques GUILLET à René MATHE, Nicole DAVID à Christian BREMAUD, Gérard GIBALT à Gilbert GOLAZ, Jacky AUBINEAU à Bernard RAIMOND, Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Patrick BERNACCHI à Jean-Luc MORISSET, Julie BIRET à Franck MICHEL, Dominique BOUTIN-GARCIA à Jean-Louis SIMON, Elsie COLAS à Alain BAUDIN, Annick DEFAYE à Chantal BARRE, Nicole GRAVAT à Emmanuel GROLLEAU, Nicole IZORE à Michel GENDREAU, Anne LABBE à Pascal DUFORESTEL, Danielle NICORA à Monique SAGOT, Delphine PAGE à Gaëlle MANGIN, Magdeleine PRADERE à Stéphane PIERRON, Nathalie SEGUIN à Nicolas MARJAL, Jean-Claude SUREAU à Patrick DELAUNAY, Gérard ZABATTA à Aurélien MANSART

Titulaires absents suppléés :

Titulaires absents :

Gilbert BARANGER, Dominique VALLEE, Maryvonne ARDOUIN, Blanche BAMANA, Jacques GUILLOTEAU, Virginie LEONARD, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY

Titulaires absents excusés :

Jean-Jacques GUILLET, Nicole DAVID, Gérard GIBALT, Jacky AUBINEAU, Elisabeth BEAUVAIS, Patrick BERNACCHI, Julie BIRET, Dominique BOUTIN-GARCIA, Elsie COLAS, Annick DEFAYE, Nicole GRAVAT, Nicole IZORE, Anne LABBE, Danielle NICORA, Delphine PAGE, Magdeleine PRADERE, Nathalie SEGUIN, Jean-Claude SUREAU, Gérard ZABATTA

Président de séance : Geneviève GAILLARD

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20130923-C27-09-2013-DE
Date de télétransmission : 30/09/2013
Date de réception préfecture : 30/09/2013

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 23 SEPTEMBRE 2013

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CADRAGE GENERAL D'INTERVENTION DE LA CAN, AU TITRE DU SDEC, POUR L'AMELIORATION DE L'OFFRE COMMERCIALE ET DE SERVICE DANS LES COMMUNES

Monsieur **Pascal DUFORESTEL**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

Le Schéma de Développement Economique et Commercial (SDEC), volet spécifique du SCoT, définit, à partir d'un diagnostic partagé, la stratégie d'action, conduite, pour la période 2012-2015, par la Communauté d'Agglomération de Niort (CAN) en matière de développement économique territorial.

A ce titre, la CAN souhaite, parmi plusieurs axes prioritaires, apporter une aide, au-delà de son actuelle intervention dite de "maintien du dernier commerce", en faveur d'un renforcement de l'offre commerciale et de services dans les différents pôles locaux de développement, tels qu'identifiés par le SCoT.

Aussi, dans l'attente de l'élaboration, en application des mesures du Grenelle II, d'un Document d'Aménagement Commercial (DAC) à portée réglementaire, la commission Développement Economique, lors de sa séance du 5 juillet 2013, a proposé un cadre d'intervention communautaire en ce domaine.

Pour ce faire, elle a également pris connaissance des préconisations du Conseil de Développement, formulées, dans le rapport de synthèse, intitulé « Commerces et Services de proximité ».

L'enjeu est à la fois :

- de soutenir les dynamiques de revitalisation économique des "cœurs" de bourg,
- d'accompagner le montage d'opérations de réhabilitation de locaux commerciaux et/ou de service et, plus globalement, de projets d'aménagement, intéressant le développement économique et urbanistique de nos communes.

Dans cet esprit, le cadre d'intervention proposé vise à se doter, sur la base de critères tenant compte des orientations du SCoT, d'un dispositif d'aide harmonisé et cohérent, répondant à de véritables problématiques de développement économique locales.

Accusé de réception en préfecture 079-247900806-20130923-C27-09-2013-DE Date de télétransmission : 30/09/2013 Date de réception préfecture : 30/09/2013
--

Ainsi, il est envisagé de décliner ce dispositif de la manière suivante :

Pour l'ensemble des communes de la CAN (hors espace Métropolitain)	Pour les communes des pôles secondaires et locaux
Intervention d'ingénierie : - aide au maintien du dernier commerce ; - accompagnement au montage de projet: juridique / marchés / financements (dont aides) ; - accompagnement au montage de dossier de demande de subvention ; Une participation financière de la CAN pourrait être envisagée mais l'intervention se ferait au cas par cas selon le type de projet à porter.	une aide financière pourrait être envisagée, en cohérence avec le besoin de maintien de l'activité économique, le maintien de la population et en répondant aux objectifs fixés par le SDEC* et le PLH**, sous réserve que l'opération favorise la simultanéité de l'aménagement par la commune de bâtiments comprenant à la fois un ou des locaux commerciaux ou de services et de la réhabilitation de logements à vocation sociale (en R+1 par exemple)
	Modalité de l'aide : Aide plafonnée à 10 000 € HT par activité commerciale ou de service

* action 37 : « assurer la complémentarité et une mixité des activités commerciales, de l'habitat, de l'emploi et des services »

**p 135 : critères de financement modulables sur la récupération de bâti ancien pour les opérations en acquisition et amélioration

Les communes devront, par ailleurs, inscrire les projets d'aménagement, susceptibles d'être soutenus par la CAN, dans une dynamique d'exemplarité et notamment, au travers du respect des principes et des objectifs de développement durable.

A ce titre, trois critères, cumulables entre eux, et sous réserve d'acceptation dans le cadre de l'instruction du dossier, seront pris en compte :

- la priorité donnée à un urbanisme durable (équipement à vocation intercommunale, accessible aux modes doux - supposant une étude préalable d'opportunité, une définition des besoins et une concertation citoyenne -...) ;
- la promotion de la responsabilité sociale (marchés publics de travaux comprenant une clause d'insertion sociale ou prévoyant un appel aux entreprises d'insertion...) dans la démarche d'aménagement ;
- l'encouragement à la responsabilité environnementale (amélioration de la performance énergétique, utilisation d'énergies renouvelables...).

Sur la base des propositions ainsi formulées par la Commission Développement Economique, la CAN pourrait donc intégrer ce dispositif d'aide dans le cadre de son Schéma de Développement Economique.

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20130923-C27-09-2013-DE
Date de télétransmission : 30/09/2013
Date de réception préfecture : 30/09/2013

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Approuver le principe et les modalités de ce cadre d'intervention au titre du Schéma de Développement Economique et Commercial (SDEC) en faveur de l'amélioration de l'offre commerciale et de service dans les communes.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 94
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Geneviève GAILLARD

Présidente

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20130923-C27-09-2013-DE
Date de télétransmission : 30/09/2013
Date de réception préfecture : 30/09/2013